



LIVRE BLANC DU PETSITTER

Passionné(e) d'animaux, amoureux des bêtes, le petsitting est fait pour vous ! Avec Animaute, vous pouvez accueillir chiens, chats ou NACs, découvrir de nouvelles races et passer de bons moments avec de nouveaux compagnons.

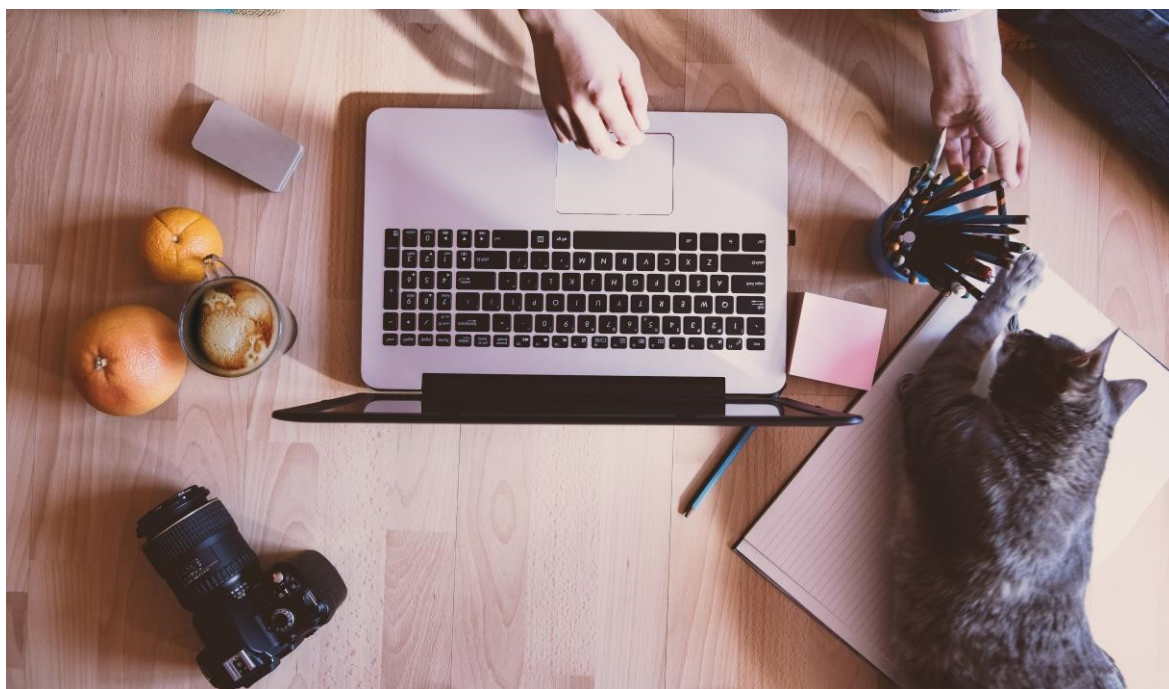
Vous trouverez dans ce document les informations essentielles à connaître pour effectuer des gardes d'animaux dans de bonnes conditions : avant, pendant et après la garde, voici les réflexes à avoir et les démarches à suivre.

1. Avant la garde	4
1. Se renseigner sur l'animal.....	5

2. Prendre sa décision	5
2. Préparer la garde	6
1. La pré-rencontre	7
a. Etablir une check-list des questions à poser lors de la pré-rencontre	8
b. Signer le contrat.....	9
c. La pré-rencontre n'est pas concluante	9
2. Les détails de la garde.....	10
a. Définir les horaires de garde.....	10
b. Les visites ou la garde chez le propriétaire	10
Prévenir les voisins / la gendarmerie.....	10
Etat des lieux.....	10
La remise des clés.....	11
c. La garde à votre domicile	11
Préparer le lieu d'accueil	11
d. Prévoir les cas d'urgence	12
3. Pendant la garde.....	13
1. La garde à votre domicile	14
Chat : attention fugue !.....	14
2. La garde chez le propriétaire	15
e. Que puis-je utiliser dans la maison ?	15

f. Emmener ses animaux	15
g. Faire venir des invités	15
h. Rendre la maison propre	15
3. Les visites et promenades	17
a. Déroulement.....	17
b. Eté : attention fortes chaleurs	17
c. Promener plusieurs chiens	17
4. Alimentation à respecter	18
5. Donner des nouvelles pendant la garde	18
6. En cas d'urgence	19
a. Animal malade ou blessé	19
b. Morsure	19
c. Fugue.....	19
d. Dégâts matériels.....	20
e. Frais supplémentaires.....	20
4. Après la garde.....	21
1. Rendre les affaires de l'animal	22
2. Rémunération.....	22
3. Souvenir de garde & avis client.....	22
4. Passage en direct.....	22

1. Avant la garde



1. Se renseigner sur l'animal

Vous trouverez sur chaque demande de garde Animaute une fiche descriptive de l'animal à garder.

Pensez à utiliser la messagerie sur animaute.fr pour demander au propriétaire tout détail supplémentaire.

Avant d'accepter la garde, assurez-vous de connaître :

- sa sociabilité avec vos animaux, et avec les animaux que vous pourriez garder à la même période
- ses habitudes (besoin de présence, endroit où dormir...) - ses craintes (surtout si vous avez des jeunes enfants) - les souhaits particuliers du propriétaire (s'il en a).

2. Prendre sa décision

Gardez en tête qu'une fois que vous avez accepté une demande de garde, le client pour vous réserver ! Soyez donc certain d'avoir toutes les informations nécessaires à votre disposition avant d'accepter une garde.

Vous ne serez pas pénalisé lorsque vous refuserez une demande de garde, peu importe la raison.

Chaque Pet sitter s'engage à respecter les règles française et belges de protection et de bien-être animal et à assurer des conditions d'hébergement compatibles avec les besoins de l'animal, et les obligations locales relatives aux conditions de détention temporaire des animaux.

Il s'engage notamment à :

- assurer des conditions d'hébergement compatibles avec les besoins physiologiques et comportementaux de l'animal,
- ne pas placer les animaux dans des cages, boxs ou enclos inadaptés,
- ne pas faire dormir les animaux à l'extérieur, sauf instruction expresse et écrite du propriétaire.
- ne pas garder simultanément plus de quatre (4) chiens et chats à son domicile,
- informer préalablement chaque propriétaire en cas de gardes simultanées

2. Préparer la garde



1. La pré-rencontre

Félicitations, vous avez été réservé pour une garde ! Il est temps de prendre contact avec le propriétaire pour organiser une pré-rencontre ! Premier face-à-face avec l'animal et son propriétaire, la pré-rencontre permet d'établir le contact et de déterminer les conditions de la garde.

Dans la mesure du possible, cette première rencontre doit avoir lieu **au moins une semaine avant le début de la garde**.

Ce premier contact doit avoir lieu de préférence **sur le lieu de la garde** : chez le propriétaire en cas de garde chez lui ou de visites, à votre domicile si vous accueillez l'animal chez vous.

Si le propriétaire fait garder son animal loin de chez lui (sur son lieu de vacances, par exemple), prévoyez un premier échange par webcam ou téléphone ; s'il ne remplacera pas le contact direct avec l'animal, il vous permettra au moins d'en apprendre un maximum sur ses habitudes et son comportement.

Une pré-rencontre dure en moyenne 1h30.

Pour une garde de chien, pensez à évaluer son comportement en laisse.

L'idéal est de faire une première balade en compagnie du propriétaire, pour repérer l'itinéraire habituel, et une seconde promenade seul(e) avec l'animal.

Cela vous permettra de vérifier s'il tire en laisse et d'évaluer son comportement quand il croise des congénères.



Un chien promené sans laisse, même s'il a été habitué au rappel par son maître, peut ne pas vous obéir lorsque vous le rappeler et vous échapper : les **promenades** avec vous doivent donc se faire **en laisse**.

a. Etablir une check-list des questions à poser lors de la pré-rencontre

Préparez à l'avance une liste des questions à poser au maître sur les habitudes de son petit compagnon, et résumez les points essentiels sur la fiche récapitulative prévue à cet effet.

Voici une liste (non exhaustive) de questions utiles pour préparer une garde d'animaux :

	Chien	Chat	NAC
Repas	Combien de repas par jour ? A quelle heure ? Que donner à manger ? Y a-t-il des grammages à respecter ? des nourritures interdites ?		
Obéissance	Y a-t-il des choses que l'animal n'a pas le droit de faire ? des endroits où il n'a pas le droit d'aller ? Quels ordres reconnaît-il ?		
Environnement	A-t-il l'habitude d'aller dehors ? De rester dans le jardin seul ou avec d'autres chiens ?	A-t-il l'habitude d'aller dehors ? A-t-il besoin d'un espace où se réfugier	L'animal doit-il être sorti de sa cage ? Si oui, combien d'heures par jour peut-il être laissé en liberté ?
Etat de santé	L'animal a-t-il un traitement à prendre ? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence ? L'animal est-il vacciné et à jour de ses vaccins ? Est-il sujet à des maladies chroniques (épilepsie, arthrose, etc.) ? A-t-il des difficultés particulières à se déplacer (surdit��, c��cit��, membre bless��...) ? Si c'est une femelle, aura-t-elle ses chaleurs pendant la garde ? Est-il trait�� contre les parasites ?		
Craintes	A-t-il peur de certains humains ? De certains bruits ou d'objets ? Y a-t-il des gestes ��viter ? L'animal a-t-il peur des autres animaux qui peuvent se trouver dans la pi��ce ?		
Animaux	L'animal est-il dominant ? L'animal est-il sociable avec les m��les ? les femelles ? les chiens plus gros que lui ? Est-il "chasseur" avec les chats ou les petits animaux ? Peut-il ��tre agressif avec d'autres chiens ?	L'animal est-il dominant ? L'animal est-il sociable avec les m��les ? les femelles ? Peut-il essayer de chasser les animaux en cage ou les poissons dans leur aquarium ?	
Jeunes enfants	Peut-il jouer avec les jeunes enfants sans risque de les blesser ? En a-t-il peur ?		
Besoin de pr��sence	L'animal a-t-il besoin d'une pr��sence humaine constante ? Une absence d'une ou deux heures est-elle possible ? Peut-il pleurer ou aboyer si laiss�� seul ? Ou faire des d��g��ts ? Supporte-t-il de passer la nuit dans une autre pi��ce que vous ?	L'animal a-t-il besoin d'une pr��sence humaine constante ? Peut-il faire des d��g��ts s'il est laiss�� seul ?	

Bêtises	Est-il fugueur ? Si oui, à quelle occasion (portail laissé ouvert, creuse sous la clôture, saute pardessus...)?	Est-il fugueur ? Fait-il ses griffes sur les meubles ou les tapisseries ? Peut-il faire ses besoins hors de la litière ? Vole-t-il de la nourriture ?	Peut-il ronger les meubles ou les fils électriques ? Faire ses besoins ailleurs que dans sa litière ?
Sommeil	Où a-t-il l'habitude de dormir ? A-t-il le droit de dormir dans la chambre?		

b. Signer le contrat

Un contrat de prestation est mis à votre disposition sur le site Animaute. Il vous permet de bénéficier des assurances Animaute pendant la garde et de vous protéger. **Il est à signer impérativement pour chaque prestation**, même pour une simple visite.

Imprimez ce contrat en 2 exemplaires ; il est à votre disposition sur votre compte petsitter sur votre réservation. Si vous n'avez pas de moyen d'impression, vous pouvez demander au propriétaire de l'imprimer pour vous. Le propriétaire et vous-même devez dater et signer les 2 exemplaires. Vous en conserverez un chacun jusqu'à la fin de la garde.

En cas de garde au domicile du propriétaire, amenez votre exemplaire avec vous à chaque fois que vous vous rendez au domicile de la personne, il vous permettra de justifier votre présence en cas de contrôle.

En cas de litige avec le propriétaire, le contrat fait foi. Il est donc très important de le signer, c'est lui qui vous protège !

c. La pré-rencontre n'est pas concluante

La pré-rencontre est faite pour vérifier que la garde pourra se dérouler dans de bonnes conditions ; le petsitter et le propriétaire ont la possibilité de refuser la garde si la pré-rencontre n'a pas été concluante. Par exemple, le petsitter pourra refuser un animal agressif, qui ne s'entend pas avec ses propres animaux, qui tire trop en laisse, etc.

Pour annuler la garde :

- Avertissez le propriétaire dès la fin de la pré-rencontre.
- Si vous prenez la décision après la pré-rencontre, appelez-le au plus vite pour lui expliquer les raisons de votre refus. Annuler par mail ou SMS est peu courtois, privilégiez toujours l'appel téléphonique.
- Refusez la réservation depuis votre espace personnel Animaute au plus vite.

Attention ! Toute annulation non justifiée peut conduire à une suspension, voire une suppression de votre compte petsitter Animaute.

2. Les détails de la garde

a. Définir les horaires de garde

Pour une garde à votre domicile, convenez dès le début de l'heure à laquelle le propriétaire vous amènera son animal, et de l'heure à laquelle il viendra le rechercher (approximativement). Prévoyez d'être disponible au moins 20 minutes avant l'horaire fixé, cela vous donnera une marge de manœuvre en cas de retard, embouteillage, etc.

Pour des visites ou promenades, convenez avec le propriétaire des horaires auxquelles vous devez passer, et de la durée de la prestation. Si vous êtes en retard au rendez-vous, appelez le propriétaire de l'animal le plus tôt possible pour le prévenir (pas de simple SMS !).

Sauf indication contraire du propriétaire, une visite ou promenade doit durer au minimum 45 minutes.

b. Les visites ou la garde chez le propriétaire

Prévenir les voisins / la gendarmerie

Des voisins non prévenus de votre passage, peuvent vous croire animé de mauvaises intentions !

Pour éviter les malentendus, demandez au propriétaire de prévenir son entourage de votre présence avant le début de la garde ; il peut aussi informer son assureur et la gendarmerie.

Si vous êtes amené(e) à vous installer au domicile du propriétaire, n'hésitez pas à saluer les voisins et à vous présenter pour établir le contact.

Etat des lieux

Avant la garde, demandez au propriétaire de faire avec vous un tour des locaux pour établir ensemble les détails de la prestation : -

A quelles pièces pouvez-vous accéder ?

- Où se situe la nourriture de l'animal ? son carnet de santé ?
- Où trouver un balai, une éponge, des sacs poubelle... si jamais il fallait nettoyer les bêtises faites par l'animal ?

Vous pouvez signer un état des lieux avec le propriétaire pour garantir l'état dans lequel vous laisserez la maison ; dans ce cas, assurez-vous que le document soit établi en 2 exemplaires identiques, vous conserverez l'un des 2.

La remise des clés

Prévoyez dès le départ les conditions dans lesquelles le propriétaire va vous laisser les clés :

- Début de la prestation : quand récupérez-vous les clés ? le propriétaire passe-t-il vous les donner, ou les récupérez-vous chez lui ? Combien de temps avant la garde les laisse-t-il ?
- Fin de la prestation : comment et quand redonner les clés ? Dans une enveloppe dans la boîte aux lettres ? A remettre à un voisin, ou en mains propres au propriétaire ?

c. La garde à votre domicile

Préparer le lieu d'accueil

Si vous accueillez un animal chez vous, assurez-vous que votre domicile est adapté à la garde :

- Définissez les espaces où l'animal pourra aller et ceux qui lui sont interdits.
- Otez les plantes vertes toxiques que l'animal pourrait grignoter.
- Rangez ou protégez les meubles fragiles ou les bibelots.
- Eloignez l'espace sa litière de l'espace "nourriture".
- Attention aux balcons ou fenêtres non sécurisés.
- Si vous avez des animaux, assurez-vous qu'ils soient à jour de leurs vaccins et traités contre les puces et autres parasites.

Voyez avec le propriétaire quelles seront les affaires de l'animal qu'il devra apporter (hors nourriture) : gamelle, laisse, jouets, panier, litière, etc.

Si vous possédez déjà certaines affaires (arbre à chat, bols d'eau...), vous pouvez les mettre à disposition de l'animal accueilli. Assurez-vous qu'elles soient nettoyées entre chaque garde.

Nous vous rappelons que, sauf demande expresse du propriétaire, [il ne faut pas faire dormir les animaux à l'extérieur, ni dans le garage.](#)

Toute garde en enclos, box ou cage est interdite.

d. Prévoir les cas d'urgence

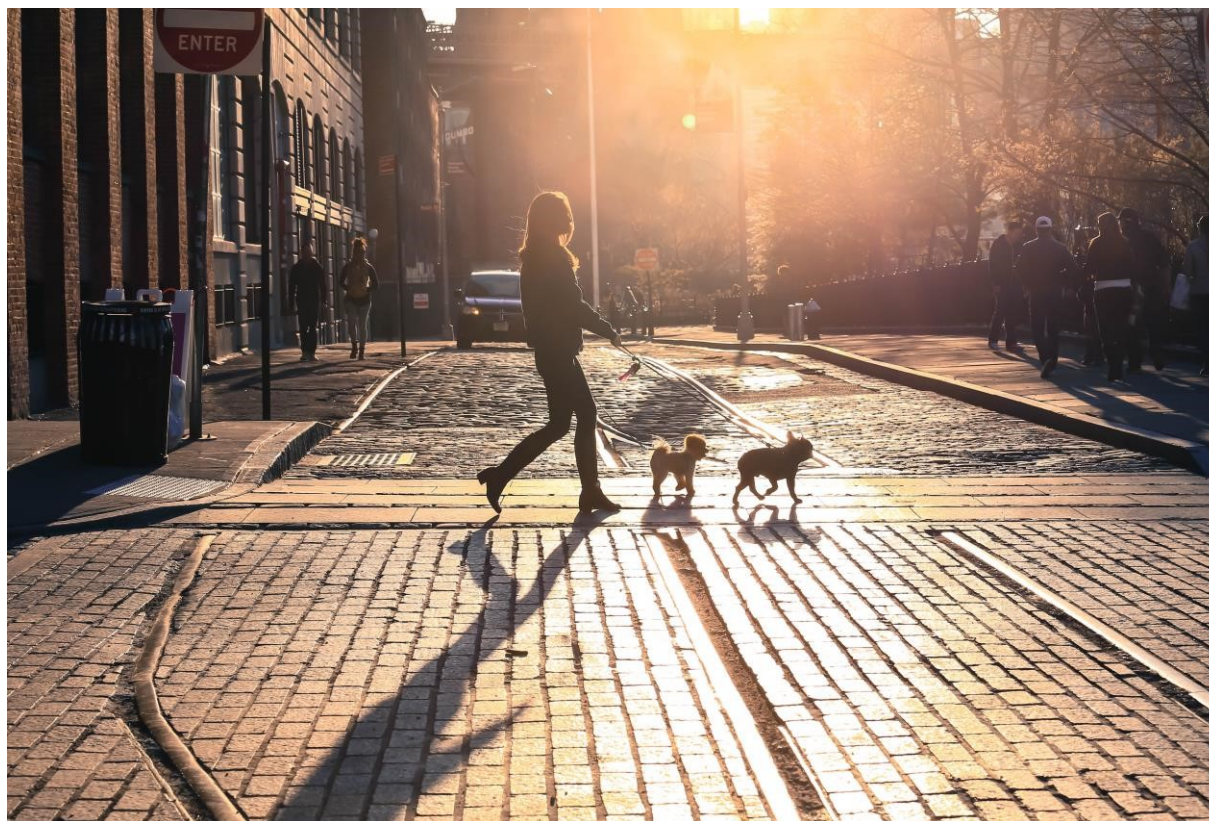
Il se peut que l'animal tombe malade ou se blesse durant la garde.

Même si de tels incidents sont rares, mieux vaut s'y préparer ! Demandez toujours au propriétaire :

- Le carnet de santé de son animal
- Les coordonnées du vétérinaire traitant
- Une autorisation d'opérer en cas d'urgence
- Si le propriétaire s'absente à l'étranger, les coordonnées d'un proche (famille, ami, voisin) à joindre en cas d'urgence.

Gardez sur vous le numéro de téléphone du propriétaire et celui d'Animaute (05.45.31.46.95.). En cas d'urgence, suivez la procédure indiquée

3. Pendant la garde



1. La garde à votre domicile

Chat : attention fugue !

Les chats sont des animaux territoriaux ; les premiers jours notamment, ils peuvent chercher à revenir chez eux. Le petsitter doit donc être très vigilant pour éviter les fugues.



De façon générale, évitez de laisser sortir les chats gardés chez vous. N'aérez pas quand ils sont dans la pièce. Si vous les laissez accéder au balcon, sécurisez celui-ci avec du grillage ou des canisses. Si vous sortez de chez vous, ne laissez pas le chat accéder à l'entrée, il risquerait de se faufiler entre vos jambes ; un sas de sécurité est la meilleure solution pour éviter les fugues.

2. La garde chez le propriétaire

a. Que puis-je utiliser dans la maison ?

Le propriétaire doit vous fournir le couchage. La nourriture est à votre charge : ne vous servez pas dans les placards ! Il est d'usage que le propriétaire vous laisse utiliser les ustensiles de cuisine et appareils électroménager (frigo, micro-ondes...).

Pour l'utilisation de la TV ou l'accès au Wifi, demandez la permission auparavant.

De façon générale, ne touchez pas aux affaires personnelles du client sans avoir eu son accord auparavant. Vous êtes responsable en cas de dégâts au domicile du propriétaire (bris, casse, etc.).

b. Emmener ses animaux

Vous n'avez pas à amener vos propres animaux chez le propriétaire, sauf si celui-ci vous y a expressément autorisé.

Dans ce cas, une pré-rencontre avec l'animal gardé est impérative pour vérifier la sociabilité.

Si le propriétaire ne veut pas que vous fassiez venir vos animaux chez lui et que vous n'avez pas de solution de garde, mieux vaut cesser d'effectuer ce type de prestation, car vous ne pourrez en aucun cas les amener sur le lieu de garde.

c. Faire venir des invités

Absolument interdit sans l'accord du propriétaire ! Seul le petsitter effectuant la garde doit se trouver au domicile du propriétaire. Si celui-ci vous donne explicitement son accord, vous pouvez faire venir pour une durée limitée un de vos proches, et un seul à la fois ; son nom doit alors être porté sur le contrat de garde, et il vaut mieux le présenter au propriétaire et à son animal auparavant.

Si le propriétaire n'a pas mentionné le sujet, considérez que vous n'avez pas le droit de faire venir chez lui vos amis, parents, etc.

d. Rendre la maison propre

Il est naturel de rendre l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé. Demandez dès le début de la garde où trouver les produits d'entretien et l'aspirateur. Pensez à vider les poubelles. Si malgré tout vous aviez taché ou abîmé un meuble ou un objet (trace de café, de chocolat...) signalez-le aussitôt au propriétaire, et ne partez pas avant de lui avoir montré l'endroit concerné.

3. Les visites et promenades

a. Déroulement

Lors de promenades de chien ou de visites, voici les principaux points à vérifier :

- Nourriture : la gamelle doit être pleine sans déborder, et propre. L'animal doit avoir à sa disposition en permanence de l'eau en quantité suffisante. Renouvelez-la à chaque visite, même s'il en reste dans le bol ou le biberon.
- Litière : ôtez les excréments à chaque visite. Renouvelez la litière en fonction des instructions du propriétaire.
- Câlins, jeux : la visite est l'occasion de procurer une présence humaine à l'animal. Câlinez-le et jouez avec lui, en vous adaptant à ses besoins. Inutile de faire courir un animal trop âgé, ou de vouloir absolument caresser un animal craintif.
- Santé : vérifiez que l'animal ne semble pas malade ou abattu. En cas de comportement anormal, contactez Animaute au 05.45.31.46.95.

b. Été : attention fortes chaleurs

Vérifiez que l'eau à leur disposition soit fraîche et pure : changez-la plus souvent et augmentez les quantités disponibles.

Vérifiez que l'animal ne soit pas exposé directement au soleil ; si c'est le cas, changez-le de place. Aérez si vous passez le matin ou le soir, cela abaissera la température. Baissez les stores ou tirez à moitié les rideaux s'il fait très chaud pour éviter que la pièce ne chauffe trop vite.

c. Promener plusieurs chiens

Si vous souhaitez promener votre chien en même temps que celui que vous gardez, il vous faut l'accord préalable du propriétaire, et une prérencontre pour s'assurer que les deux animaux s'entendent et sont "gérables" en laisse.

Vous ne pouvez pas promener en même temps plusieurs animaux qui ne vous appartiennent pas : pas de balades de 7-8 chiens "à l'américaine" comme on en voit dans les films

4. Alimentation à respecter

Dans la mesure du possible, il faut reproduire l'alimentation habituelle de l'animal, pour éviter tout trouble digestif :

- C'est au propriétaire de vous fournir la nourriture de l'animal. Il vous précisera aussi les horaires des repas, les portions à respecter, ainsi que les aliments interdits.
- Le propriétaire peut vous demander d'acheter la nourriture ; il vous indemniser sur présentation de la facture. Essayez d'acheter les produits dont l'animal a l'habitude.
- Si vous avez plusieurs animaux en garde en même temps, veillez à ce qu'ils ne mangent pas la nourriture qui ne leur est pas destinée. S'il y a des gourmands, isolez-les lors des repas pour qu'ils ne vident pas la gamelle du voisin en même temps que la leur. - De façon générale, les friandises sont à proscrire, sauf avis préalable du propriétaire.

5. Donner des nouvelles pendant la garde

Les propriétaires apprécient de recevoir des nouvelles de leur petit compagnon pendant leur absence.

Convenez avec eux de la fréquence à laquelle donner des nouvelles, et du moyen à utiliser : SMS, MMS, appel, mail, webcam. Pour les propriétaires qui partent en vacances à l'étranger, privilégiez les contacts par internet, sous peine de rapide dépassement de forfait...

6. En cas d'urgence

a. Animal malade ou blessé

Selon la blessure il convient de l'amener ou non chez le vétérinaire.

S'il s'agit d'une blessure grave (forte hémorragie, fracture...), emmenez-le immédiatement chez le vétérinaire le plus proche de chez vous. Dès que vous en avez la possibilité, appelez Animaute qui préviendra le propriétaire.

S'il s'agit d'une blessure plus bénigne, appelez-nous au 05.45.31.46.95. Nous vous donnerons la marche à suivre. En dehors des horaires d'ouverture, laissez-nous un message avec vos coordonnées et la description de la situation, nous vous rappellerons au plus vite.

Si la blessure entraîne une consultation vétérinaire, demandez au vétérinaire de vous établir une facture et déclarez l'accident à Animaute et au propriétaire.

b. Morsure

En cas de griffure ou morsure, il est impératif de consulter un médecin. Munissez-vous du carnet de vaccination de l'animal.

Si un chien est à l'origine de la morsure, une procédure doit être mise en place pour surveiller la santé du chien et prévenir tout signe avant-coureur de rage. Il convient donc de l'emmener chez le vétérinaire :

- dans les 24h suivant la morsure
- 7 jours après la morsure - 15 jours après la morsure.

Le vétérinaire contrôle l'état de santé du chien et remet à son propriétaire 3 exemplaires du certificat : 1 pour le maître, 1 pour la personne mordue et 1 pour les assurances.

c. Fugue

Si l'animal que vous gardez fugue, voici quelques pistes à suivre afin de le retrouver au plus vite :

- Prévenez Animaute au 05.45.31.46.95 ; si nous ne sommes pas joignables, laissez-nous un message, nous reprendrons contact avec vous rapidement.
- Cherchez l'animal dans les environs du lieu où il a été perdu, à pied et en voiture.
- Les animaux errants sont souvent recueillis par des passants qui les ramènent à la municipalité ou aux professionnels du monde animal.
 - Déclarez la perte à la gendarmerie, à la fourrière, à la mairie, à la SPA de votre région et aux associations autour de chez vous.
 - Contactez les vétérinaires des environs pour signaler la disparition de l'animal; communiquez-leur le n° de puce ou de tatouage si vous l'avez.
- Faites des affiches avec la photo de l'animal, un texte avec sa description et le lieu de sa disparition, votre numéro de téléphone; distribuez-les autour de chez vous (lors des marchés, à coller sur des poteaux, dans les commerces de proximité) - Pour un animal tatoué ou pucé, signalez la perte à l'ICAD : au 0810 778 778 / www.i-cad.fr - Appelez le propriétaire pour le prévenir.

d. Dégâts matériels

Si l'animal que vous gardez cause des dégâts matériels chez vous, les frais sont à la charge de son propriétaire (si vous avez signé le contrat de prestation). Prévenez-le aussitôt. Etablissez un bilan des dégâts, si possible avec devis ou facture à l'appui.



Si vous n'avez pas signé le contrat de prestation, les dégâts sont à votre charge. Vous pouvez rechercher un arrangement à l'amiable avec le propriétaire, mais s'il refuse vous n'aurez aucun recours.

e. Frais supplémentaires

Si vous êtes amené à avancer des frais pendant la garde (achat de nourriture supplémentaire, frais vétérinaires...), c'est au propriétaire de vous les rembourser. Fournissez-lui une copie de la facture (format numérique ou papier).

Exception : si le propriétaire a souscrit à la **garantie santé Animaute**, les frais vétérinaires en cas de maladie ou d'accident pendant la garde sont à la charge d'Animaute. Si le client a choisi cette option, la mention « garantie santé » est inscrite sur le détail de la garde et c'est à

Animaute de vous rembourser les frais engagés; si rien n'apparaît c'est que l'option n'a pas été souscrite. La garantie santé ne couvre pas les frais vétérinaires liés à une maladie chronique: dans ce cas, c'est au propriétaire de vous rembourser les frais vétérinaires.

4. Après la garde



1. Rendre les affaires de l'animal

Vérifiez que l'animal repart bien avec toutes ses petites affaires : gamelle, jouets, laisse, litière, nourriture (s'il en reste), carnet de santé...

2. Rémunération

Le propriétaire doit vous régler lors de la garde. Il est conseillé de demander 50% de la somme totale au début de la garde, et les 50% restant à la fin de la prestation.

3. Souvenir de garde & avis client

24h après la fin de la garde, le propriétaire peut laisser une évaluation & un avis sur la garde qui vient de se dérouler. Cet avis sera affiché sur votre profil et consultable par tous les propriétaires qui recherchent un petsitter.

Plus vous avez d'avis et plus la note est élevée, meilleures sont vos chances d'obtenir d'autres gardes ; n'hésitez donc pas à demander au propriétaire de noter la prestation sur Animaute. Animaute offre un chèque cadeau de 5€ tous les propriétaires qui laissent un avis sur les petsitters.

Vous pouvez laisser un "souvenir de garde" (photo ou vidéo) sur votre profil, accompagné d'un commentaire sur l'animal accueilli et votre ressenti sur la garde. Pour les personnes recherchant un gardien d'animaux, les souvenirs de garde sont un bon moyen de se faire une idée de votre expérience et des races dont vous avez l'habitude. N'oubliez pas de compléter votre profil à la fin de chaque garde !

4. Passage en direct

Tout client qui vous est adressé une fois par Animaute doit repasser par Animaute pour toutes prestations ultérieures. Si vous reprenez une garde sans passer par Animaute, vous ne serez pas couvert par nos assurances et ne bénéficierez pas de notre service d'assistance : en cas de problème, vous êtes seul responsable.